




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-607**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1101984-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA BEAUVALLE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CK
N°243**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA BEAUVALLE - ACQUISITION DE LA
PARCELLE CK N°243- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commune d'Aix en Provence souhaite réaliser des travaux d'élargissement de voirie sur le chemin de la Beauvalle.

La parcelle cadastrée section CK n°196 appartenant à la Société IRE est impactée par le projet.

Après une longue négociation, la Société IRE, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro siret 489 741 645 00027, a accepté la cession à la Commune de la parcelle CK n°243 d'une surface de 308 m² (anciennement CK n°196p) au prix de 12 279 € TTC.

Le propriétaire accepte la mise à disposition à la Commune de la parcelle CK n°243 pour l'installation de matériel et la réalisation des travaux d'élargissement de voirie.

Les frais d'acte seront pris en charge par la Commune.

Les plans de situation, cadastral et le projet de restructuration de la Voirie sont annexés à la présente délibération.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de la parcelle cadastrée CK n°243 auprès de la Société IRE.
- **DIRE** que le montant est de 12 279 € TTC.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence,

DL.2016-607 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA BEAUVALLE - ACQUISITION DE LA
PARCELLE CK N°243-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

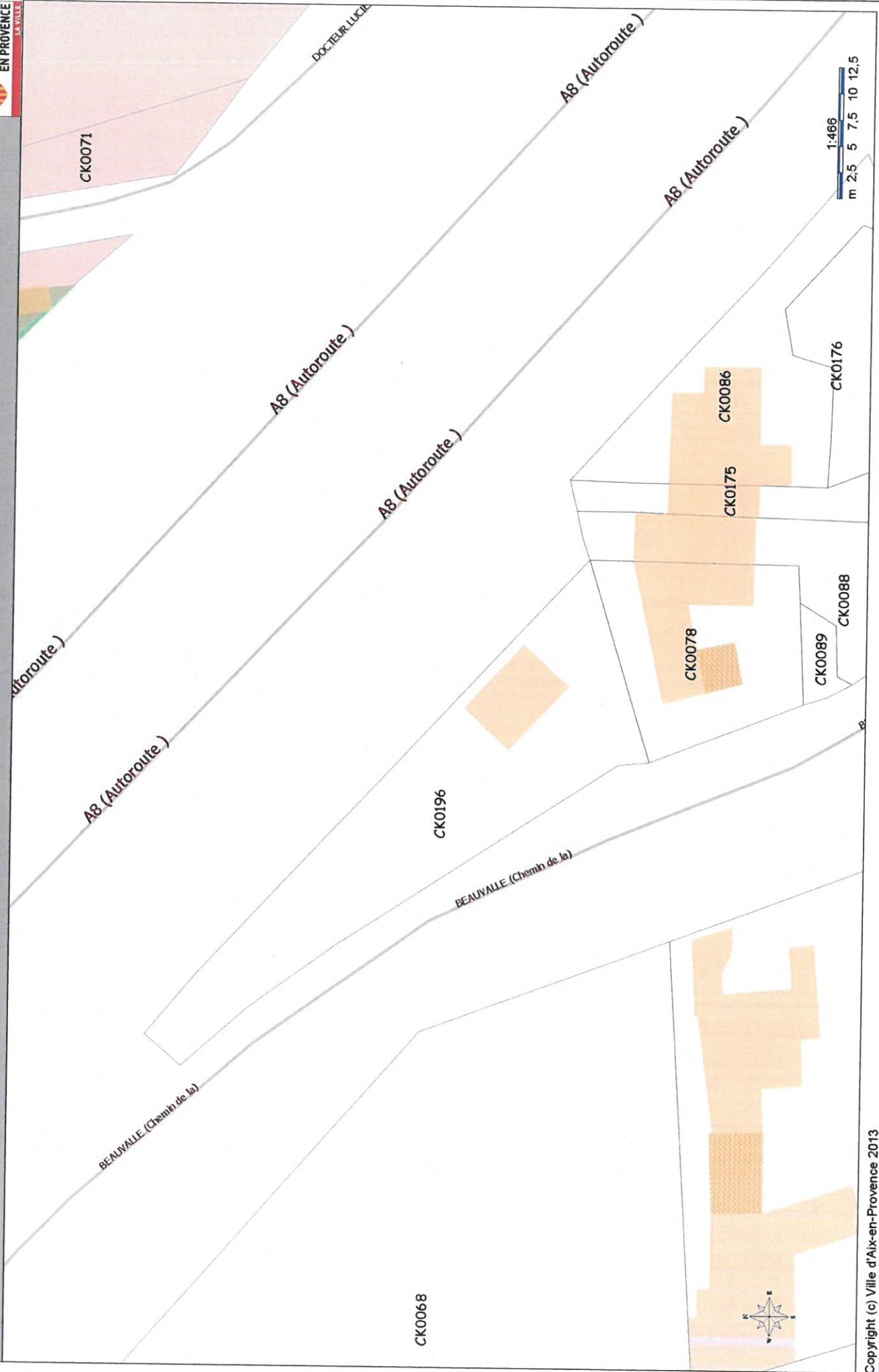


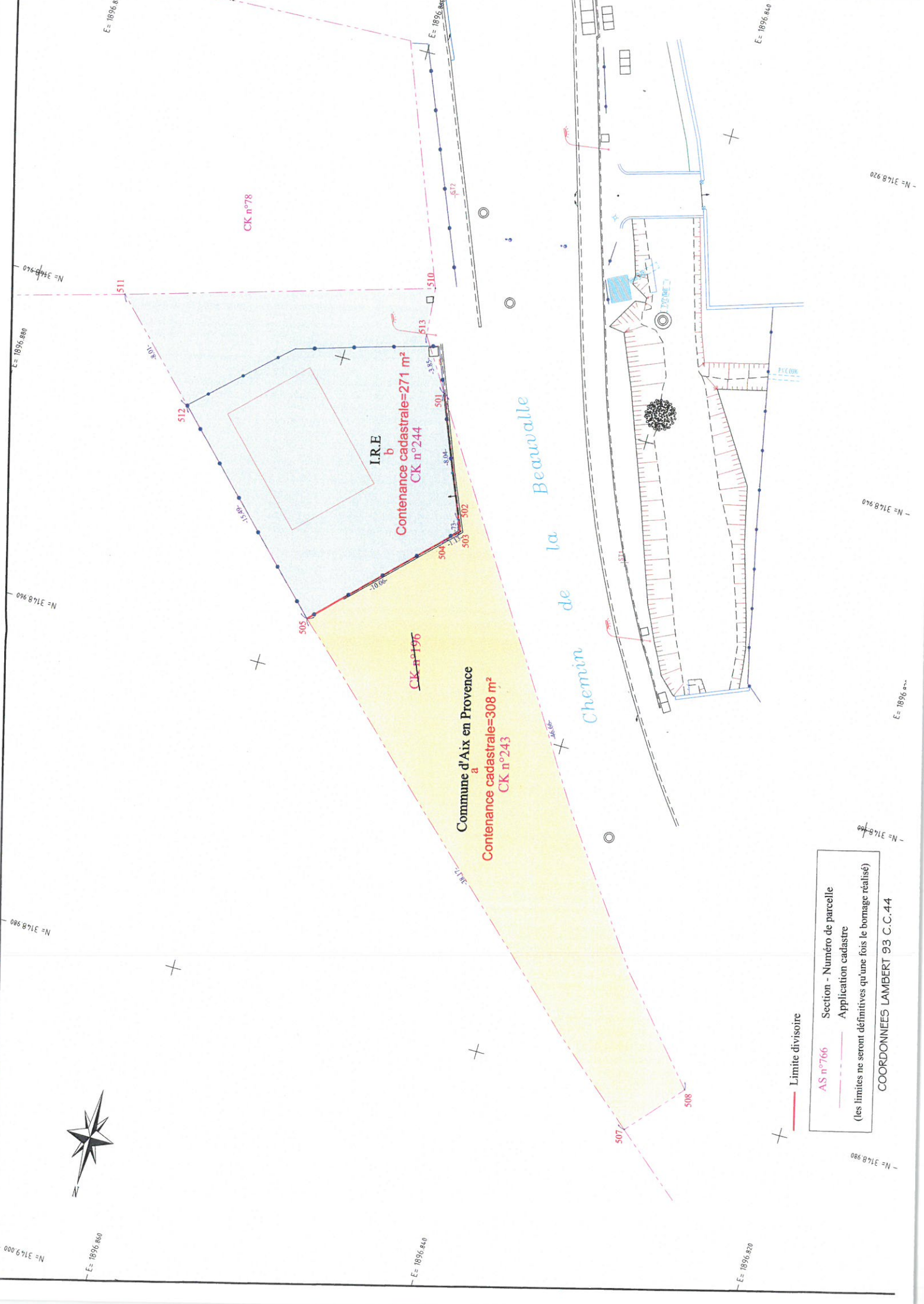
1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

PLAN DE SITUATION CK N° 196p



PLAN CADASTRAL CK N°196





CK n°78

I.R.E
b
Contenance cadastrale=271 m²
CK n°244

CK n°196

Commune d'Aix en Provence
a
Contenance cadastrale=308 m²
CK n°243

— Limite divisoire

AS n°766
Section - Numéro de parcelle
Application cadastre
(les limites ne seront définitives qu'une fois le bornage réalisé)

COORDONNEES LAMBERT 93 C.C.44

Map coordinates and bearings: N=3149.000, E=1896.860, N=3148.980, E=1896.840, N=3148.960, E=1896.820, N=3148.940, E=1896.800, N=3148.920, E=1896.780, N=3148.900, E=1896.760, N=3148.880, E=1896.740, N=3148.860, E=1896.720, N=3148.840, E=1896.700, N=3148.820, E=1896.680, N=3148.800, E=1896.660, N=3148.780, E=1896.640, N=3148.760, E=1896.620, N=3148.740, E=1896.600, N=3148.720, E=1896.580, N=3148.700, E=1896.560, N=3148.680, E=1896.540, N=3148.660, E=1896.520, N=3148.640, E=1896.500, N=3148.620, E=1896.480, N=3148.600, E=1896.460, N=3148.580, E=1896.440, N=3148.560, E=1896.420, N=3148.540, E=1896.400, N=3148.520, E=1896.380, N=3148.500, E=1896.360, N=3148.480, E=1896.340, N=3148.460, E=1896.320, N=3148.440, E=1896.300, N=3148.420, E=1896.280, N=3148.400, E=1896.260, N=3148.380, E=1896.240, N=3148.360, E=1896.220, N=3148.340, E=1896.200, N=3148.320, E=1896.180, N=3148.300, E=1896.160, N=3148.280, E=1896.140, N=3148.260, E=1896.120, N=3148.240, E=1896.100, N=3148.220, E=1896.080, N=3148.200, E=1896.060, N=3148.180, E=1896.040, N=3148.160, E=1896.020, N=3148.100, E=1896.000

POP FREE AIX

Chemin de la Beauvalle, Aix en Provence

Projet de Restructuration de la Voirie

